

ÉVÈNEMENT RÉGIONAL LA NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS



Jeudi 17 juillet 2025 de 9h à 12h30 au centre socio-culturel de l'Operata - CORTE

*Concertation grand public agir pour restaurer la
nature*

PROGRAMME DE LA MATINÉE

- 1) Présentation du règlement de restauration de la nature, du processus d'élaboration du plan national et du cadre de la concertation préalable – **15 minutes**
- 2) Présentation des caractéristiques générales de la région (démographie, économie, paysages) – **5 minutes**
- 3) Présentation de la richesse de la biodiversité, identification des enjeux et des principales pressions de la région – **15 minutes**
- 4) Illustrations des services rendus par la biodiversité et des solutions de restauration écologique – **15 minutes**
- 5) Echanges libres avec le public – **15 minutes**
- 6) Ateliers participatifs – **1 heure**
- 7) Conclusion : les suites de l'événement – **15 minutes**

1. Contexte et objectifs généraux du Règlement restauration

Le cadre européen

Un texte de loi européen en faveur de la nature est entré en vigueur en août 2024, c'est le **Règlement européen pour la restauration de la nature**. C'est une contribution de l'UE à la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité adopté lors de la COP 15 Kunming-Montréal.

La mise en œuvre de ce texte implique que les Etats membres travaillent à **un plan national pour restaurer la nature** pour septembre 2026.

Ce plan contiendra **des priorités nationales** et des propositions de mesures de restauration afin d'avoir **une nature en bon état** pour 6 grands types d'écosystèmes en 2030, 2040 et 2050 :

- Les habitats terrestres « d'intérêt communautaire » (importants pour la conservation de la biodiversité en Europe)
- Les écosystèmes marins
- Les écosystèmes urbains
- Les écosystèmes aquatiques
- Les écosystèmes agricoles
- Les écosystèmes forestiers
- Les pollinisateurs



2. Cibles et échéances du Règlement

- Un texte **progressif** avec des cibles aux horizons **2030, 2040, et 2050**
- Des objectifs de moyens (mettre en œuvre des mesures), et de résultats (atteindre des cibles chiffrées) pour la restauration écologique des écosystèmes
- **IMPORTANT** : La restauration écologique consiste à **rétablir le bon fonctionnement écologique d'un écosystème** (en réduisant ou levant des pressions, en réalisant des travaux de génie écologique...)
- Un texte en deux volets :

1

Renforcer les directives existantes

Mettre en œuvre des mesures de restauration des **habitats et espèces** dits **d'intérêt communautaire**

Objectifs sur des **surfaces** d'habitats

2

Restaurer les écosystèmes au sens large

Mettre en œuvre des mesures de restauration sur les **écosystèmes agricoles, forestiers, aquatiques et urbains**

Objectifs sur des **indicateurs** à la hausse jusqu'à atteindre un seuil satisfaisant

2. Cibles et échéances du Règlement

Ce qui est défini au niveau européen :

Chaque Etat-membre doit élaborer un Plan national de restauration décrivant les mesures mises en œuvre pour atteindre les cibles du Règlement, **dans un délai de 2 ans** pour la rédaction du premier Plan national.

Ce qui est défini au niveau national :

Une flexibilité importante est laissée aux Etats membres :

Le choix de certains des indicateurs parmi une liste (indicateurs agricoles et forestiers) ;

Le niveau satisfaisant à atteindre pour les indicateurs ;

Le type et la localisation des mesures de restauration mises en œuvre (liste indicative en Annexe 7)

2. Cibles et échéances du Règlement

Les mesures de restauration de la nature

Agir pour restaurer la nature, cela peut être **réduire ou lever les facteurs de pression sur les écosystèmes et/ou des actions de génie écologique** pour aider les écosystèmes à se rétablir.

Par exemple, les actions ci-dessous sont **des mesures de restauration de la nature** :

- **Ajouter des espaces verts** et/ou des arbres dans les espaces publics
- **Renaturaliser** le lit des rivières, et les berges par exemple en plantant de la végétation, afin de se prémunir du risque d'inondations
- Mesures visant à **limiter l'introduction de pollutions en mer** (matière organique, intrants chimiques, plastiques)
- **Adapter des pratiques de gestion des forêts**, pour limiter par exemple, le tassement des sols et prévenir les risques d'incendie.
- **Restaurer** de petits éléments du paysage présents sur les terres agricoles qui sont importants pour la faune et la flore sauvages (il peut s'agir de haies, de murs de pierre, d'étangs, de petits bois, de bordures de champs...)
- **Réintroduire des couverts fleuris** en bordure de champs, dans les espaces urbains, en tant qu'habitat des insectes pollinisateurs

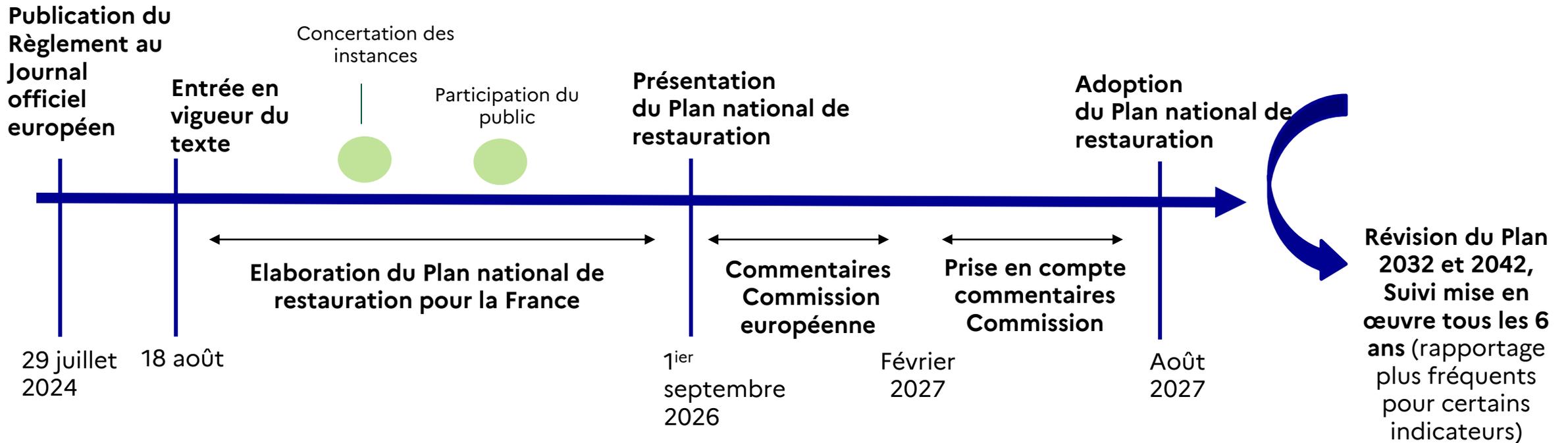
2. Cibles et échéances du Règlement

Lignes directrices du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Corse (extrait)

- 1/ Privilégier la régénération naturelle : Réduction ou suppression des sources de dégradation et attente d'une récupération spontanée
- 2/ Avant d'envisager un renforcement, mettre en place des mesures de gestion de la population.
- 3/ La population à renforcer a existé sur le site et le biotope est toujours favorable.
- 4/ La régression de la population est attestée scientifiquement, son origine anthropique est avérée et les principales causes de la régression de la population sont identifiées et stoppées ou régulées.
- 5/ Le renforcement de la population ne doit pas perturber la structure génétique de la population souche avec des études préalables sur la structure génétique et de la situation post-introduction.
- 6/ Le renforcement de la population doit veiller à ce que, en important des individus d'une autre population, on ne mette pas en danger la population que l'on cherche à renforcer par l'introduction de pathogènes nouveaux.
- 7/ Le renforcement de la population doit être précédé par des expérimentations qui confirment l'opérationnalité et l'efficacité de la démarche et devra faire l'objet d'un suivi.

2. Cibles et échéances du Règlement

Des échéances fixées par le texte



3. Procédure d'élaboration du Plan national de restauration

Une volonté de concerter largement

(1) Concertation des instances et parties prenantes dès l'automne 2024, avec une implication privilégiée des parties prenantes tout au long de la préparation du plan, à travers les instances nationales :

Comité national biodiversité, *via* la création de groupe(s) de travail dédié(s)
Conseil national de l'eau,
Conseil national de la mer et du littoral, etc.

(2) Concertation du grand public :

- **Concertation préalable : du 23/05 au 23/08 2025** (pour nourrir sa rédaction) cadrée par la **Commission nationale du débat public**, qui fera un bilan des contributions et émettra des **recommandations** pour le Gouvernement.
- Participation du public **par voie électronique** au printemps 2026, une fois rédigé.

Donner son avis :

- **En ligne** *via* des questionnaires, des webinaires thématiques, un forum de discussion, le dépôt de cahiers d'acteurs...
- **En présentiel** *via* les 5 évènements régionaux « la nature près de chez vous » organisés par la DREAL Corse

Toutes les informations sur le site de la concertation : <https://restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr/>

5 matinées prévues sur l'ensemble de la Corse :

 <p>ÉVÈNEMENT LA NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS Mercredi 2 juillet 2025 de 9h à 12h30 à la cité Grossetti - Place Miot - AJACCIO</p> <p>Matinée d'échanges organisée par la DREAL de CORSE en partenariat avec le CPIE d'Ajaccio</p> <p>THÉMATIQUE : RESTAURATION DE LA NATURE EN MILIEU URBAIN</p>  <p>La nature, pilier de notre qualité de vie nous offre chaque jour des services inestimables.</p> <p>Mobilisons-nous pour la protéger : Participez à la concertation publique lancée par le Ministère de la transition écologique pour restaurer nos écosystèmes </p> <p>www.restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr  Entrée libre et gratuite</p>  <p>Cette démarche s'inscrit sous l'égide de la commission nationale du débat public, et est encadrée par les garanties de la concertation publique (notamment l'obligation de consultation préalable des associations agréées de protection de l'environnement). Le présent document est un document de concertation. Il ne constitue pas une décision administrative. Le présent document est un document de concertation. Il ne constitue pas une décision administrative. Le présent document est un document de concertation. Il ne constitue pas une décision administrative.</p>	 <p>ÉVÈNEMENT LA NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS Vendredi 4 juillet 2025 de 9h à 12h30 au Campus CGI Formation - BORGIO</p> <p>Matinée d'échanges organisée par la DREAL de CORSE en partenariat avec le CEN de Corse, le CPIE U Marinu et la DMLC</p> <p>THÉMATIQUE : MILIEUX MARINS, AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES</p>  <p>La nature, pilier de notre qualité de vie nous offre chaque jour des services inestimables.</p> <p>Mobilisons-nous pour la protéger : Participez à la concertation publique lancée par le Ministère de la transition écologique pour restaurer nos écosystèmes </p> <p>www.restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr  Entrée libre et gratuite</p>  <p>Cette démarche s'inscrit sous l'égide de la commission nationale du débat public, et est encadrée par les garanties de la concertation publique (notamment l'obligation de consultation préalable des associations agréées de protection de l'environnement). Le présent document est un document de concertation. Il ne constitue pas une décision administrative. Le présent document est un document de concertation. Il ne constitue pas une décision administrative. Le présent document est un document de concertation. Il ne constitue pas une décision administrative.</p>	 <p>ÉVÈNEMENT LA NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS Lundi 7 juillet 2025 de 9h à 12h30 Campus agricole AgriCorsica U Rizzanesi - SARTÈNE</p> <p>Matinée d'échanges organisée par la DREAL de CORSE en partenariat avec le CNPF de Corse et l'ONF</p> <p>THÉMATIQUE : FORÊTS ET MILIEUX AGROPASTORAUX</p>  <p>La nature, pilier de notre qualité de vie nous offre chaque jour des services inestimables.</p> <p>Mobilisons-nous pour la protéger : Participez à la concertation publique lancée par le Ministère de la transition écologique pour restaurer nos écosystèmes </p> <p>www.restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr  Entrée libre et gratuite</p>  <p>Cette démarche s'inscrit sous l'égide de la commission nationale du débat public, et est encadrée par les garanties de la concertation publique (notamment l'obligation de consultation préalable des associations agréées de protection de l'environnement). Le présent document est un document de concertation. Il ne constitue pas une décision administrative. Le présent document est un document de concertation. Il ne constitue pas une décision administrative. Le présent document est un document de concertation. Il ne constitue pas une décision administrative.</p>	 <p>ÉVÈNEMENT LA NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS Vendredi 11 juillet 2025 de 9h à 12h30 au Dornaine Alziratru - ZILIA</p> <p>Matinée d'échanges organisée par la DREAL de CORSE en partenariat avec le CEN de Corse, le GCC et le Groupement Intersyndical des vins AOC de Corse</p> <p>THÉMATIQUE : AGRO-ÉCOLOGIE ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES</p>  <p>La nature, pilier de notre qualité de vie nous offre chaque jour des services inestimables.</p> <p>Mobilisons-nous pour la protéger : Participez à la concertation publique lancée par le Ministère de la transition écologique pour restaurer nos écosystèmes </p> <p>www.restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr  Entrée libre et gratuite</p>  <p>Cette démarche s'inscrit sous l'égide de la commission nationale du débat public, et est encadrée par les garanties de la concertation publique (notamment l'obligation de consultation préalable des associations agréées de protection de l'environnement). Le présent document est un document de concertation. Il ne constitue pas une décision administrative. Le présent document est un document de concertation. Il ne constitue pas une décision administrative. Le présent document est un document de concertation. Il ne constitue pas une décision administrative.</p>	 <p>ÉVÈNEMENT LA NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS Jeudi 17 juillet 2025 de 9h à 12h30 au centre socio-culturel l'Operata - CORTE</p> <p>Matinée d'échanges organisée par la DREAL de CORSE en partenariat avec le CPIE A Rinascita</p> <p>THÉMATIQUE : LES HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET LE RÉSEAU NATURA 2000</p>  <p>La nature, pilier de notre qualité de vie nous offre chaque jour des services inestimables.</p> <p>Mobilisons-nous pour la protéger : Participez à la concertation publique lancée par le Ministère de la transition écologique pour restaurer nos écosystèmes </p> <p>www.restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr  Entrée libre et gratuite</p>  <p>Cette démarche s'inscrit sous l'égide de la commission nationale du débat public, et est encadrée par les garanties de la concertation publique (notamment l'obligation de consultation préalable des associations agréées de protection de l'environnement). Le présent document est un document de concertation. Il ne constitue pas une décision administrative. Le présent document est un document de concertation. Il ne constitue pas une décision administrative. Le présent document est un document de concertation. Il ne constitue pas une décision administrative.</p>
---	--	---	---	--

➤ **Quelques mots sur la Corse (démographie, économie, usages...)**

La Corse est la région française la plus dynamique sur le plan démographique

Au 1^{er} janvier 2025 la Corse compte 360 200 habitants (estimation Insee)

Ils étaient 347 000 en 2021 (Recensement population Insee)

soit 13 200 de plus en 4 ans

Selon l'Insee la population corse atteindrait 383 000 habitants en 2050

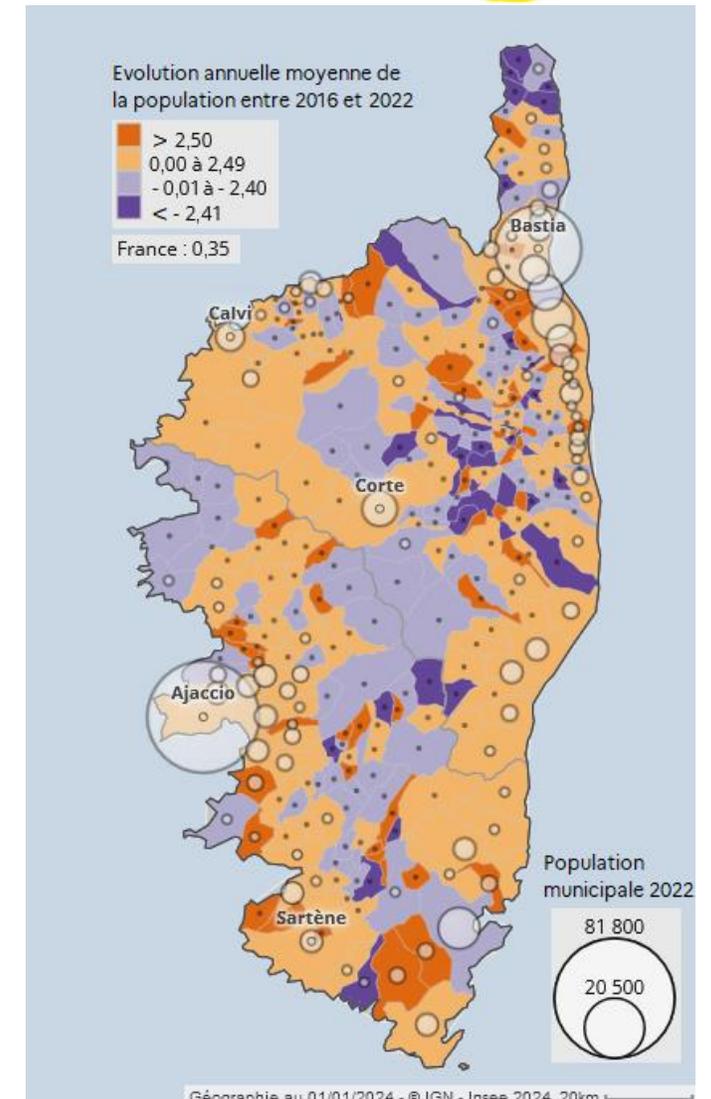
156 000 ménages (équivalent résidences principales) en 2021

Selon l'Insee il y aurait 50 000 ménages de plus en 2050 soit 196 000.

Avec cependant de fortes disparités sur le territoire

(140 communes sur les 360 ont perdu de la population entre 2016 et 2021)

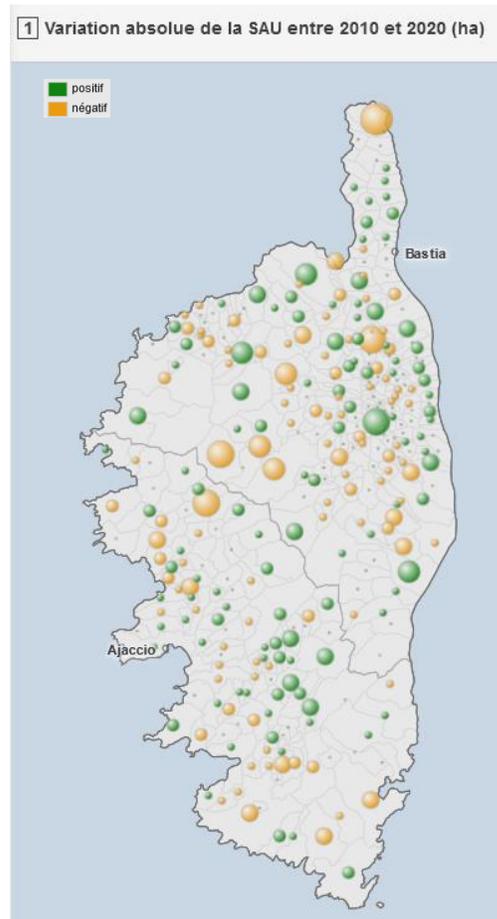
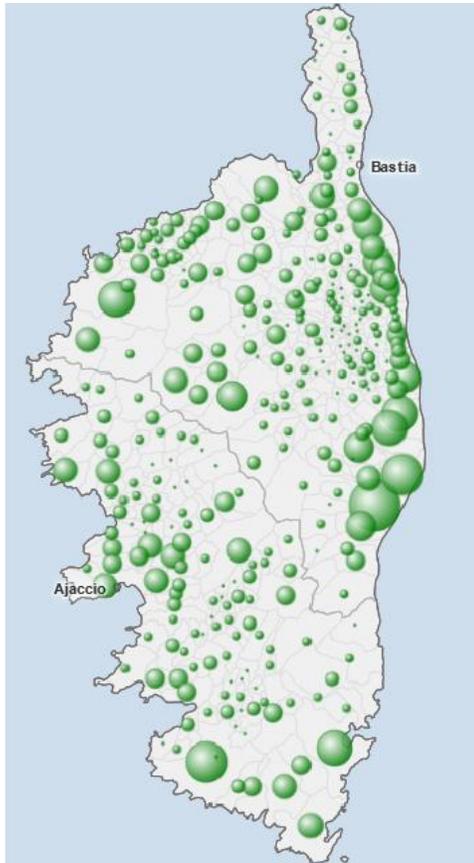
Source : Insee RP 2016-2021



La Corse est la seule région métropolitaine où la lente érosion du nombre d'exploitations, constatée depuis un demi-siècle, s'interrompt

(Recensement agricole)

Répartition des exploitations sur le territoire en 2020



- Principaux résultats du recensement agricole 2020

	2010	2020	Évolution 2020/2010 %
Exploitations (nombre)	2 810	2 936	4,5
<i>dont sous formes sociétaires (%)</i>	9,4	16,6	+ 7,2 points
SAU totale (ha)	167 896	167 644	-0,2
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	6,8	17,3	+ 10,5 points
Part des exploitations sous signes officiels de qualité ou d'origine ² (%)	17,9	34,9	+ 17,0 points
Part des exploitations vendant en circuit court (%)	62,7	79,3	+ 16,6 points
Travail agricole (ETP)	4 017	4 504	12,1
<i>dont permanents familiaux (hors chefs et co-exploitants)</i>	445	337	-24,3
<i>dont saisonniers ou occasionnels</i>	232	443	90,9

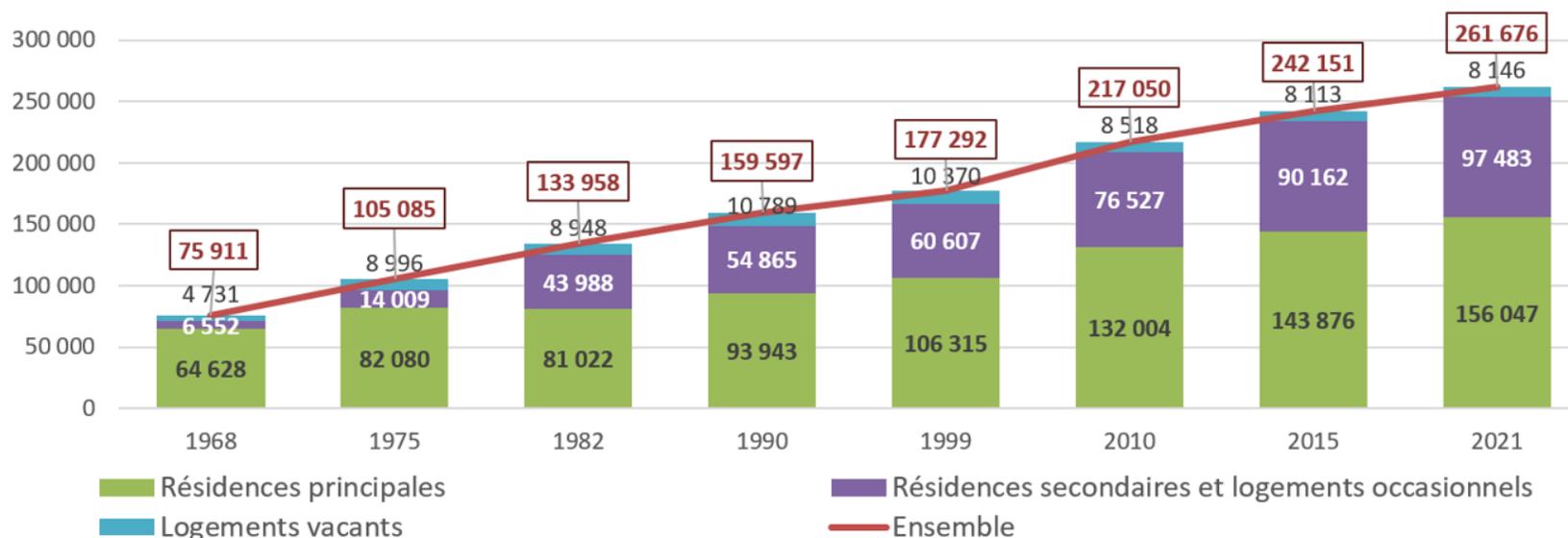
Notes : 1. Certifiée ou en conversion ;
2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

Source : Agreste - Recensements agricoles.

Entre 2010 et 2021 le nombre de résidences principales s'est accru de **18%** (10% au niveau national).

Sur la même période, **les résidences secondaires ont fait un bond de 29%** (+14% en moyenne France métropolitaine)

Répartition par catégorie de logements de 1968 à 2021 en Corse



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

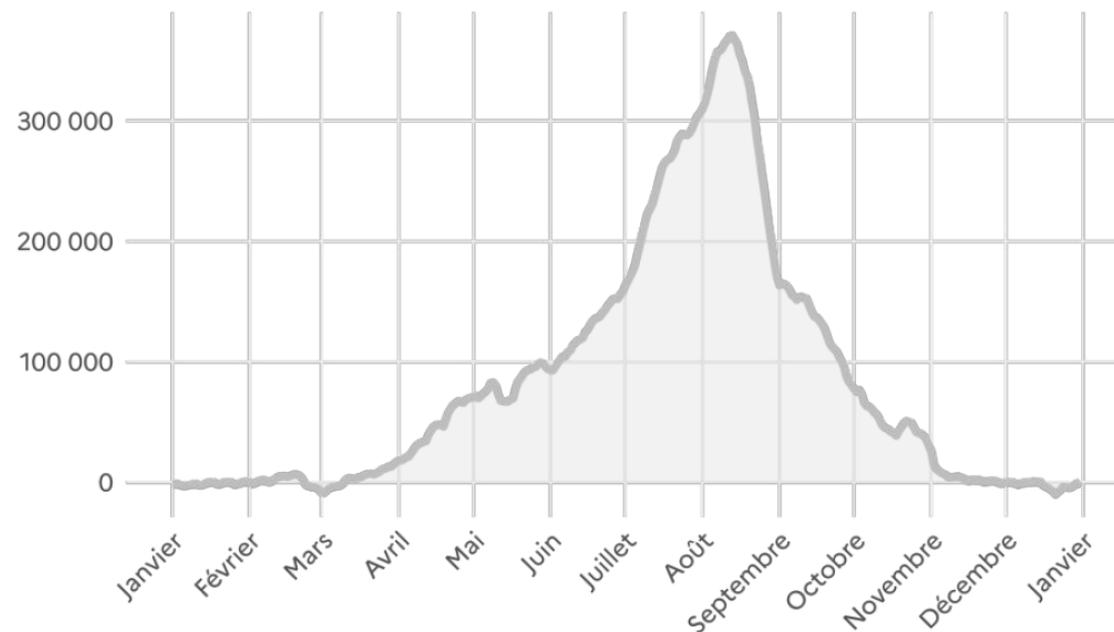
Les résidences secondaires
représentent **37,4% des logements**
contre 9,8% au niveau national.

Mi-août marque le pic de la saison
touristique.

Le 13 août 2024, la Corse a compté
370 900 personnes de plus que
sa population résidente.

La population sur l'île est donc
multipliée par deux en été.

Variation de population quotidienne générée
par le trafic global en Corse 2024



Source : CCI de Corse - Traitement DREAL ORTC

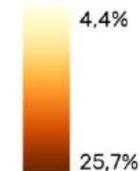
Une répartition des touristes sur le territoire que les locations de meublés permettent d'estimer

12,2% du parc corse proposé à la location en meublé de tourisme
32 000 logements proposés au moins une fois

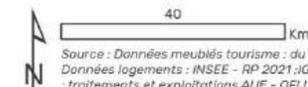
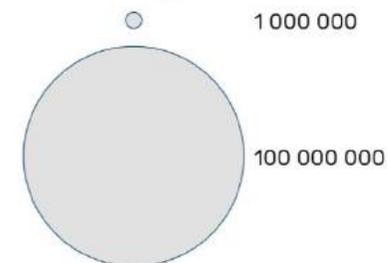
Le CC Sud-Corse, Alta Rocca et Calvi-Balagne offre plus de 20% de leur parc à la location

Les locations de meublés de tourisme en 2024

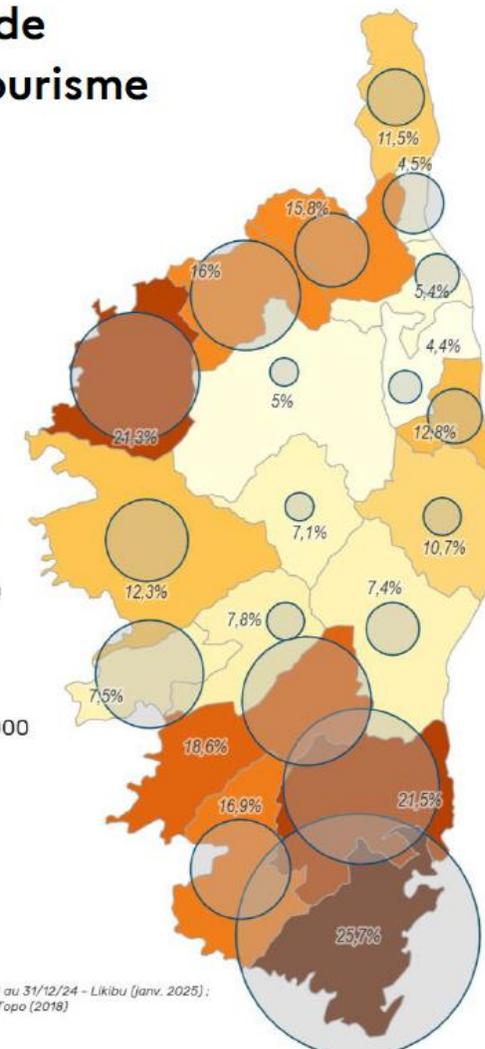
Part du parc de logement proposé à la location



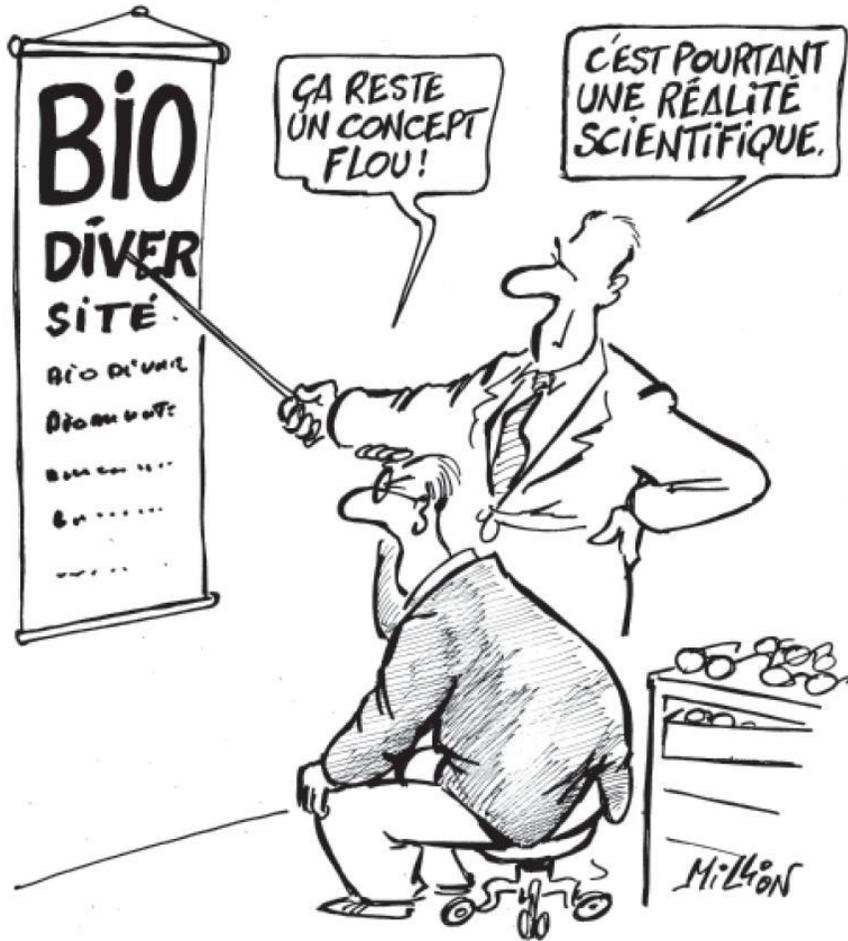
Revenus générés



Source : Données meublés tourisme : du 1/01/24 au 31/12/24 - Likibu (janv. 2025) ; Données logements : INSEE - RP 2021 JIGN - BD Topo (2019) ; traitements et exploitations AUE - OFLU



➤ **Présentation de la richesse de la biodiversité,
identification des enjeux et des principales pressions de
la région**



In : Le Guyader, H. 2008

C'est quoi la
BIODIVERSITÉ ?

Elle repose sur trois niveaux interdépendants



1,8 million
d'espèces découvertes,
c'est-à-dire décrites
scientifiquement

Une estimation des espèces
vivantes allant jusqu'à
100 millions

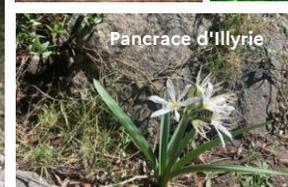
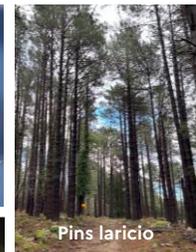
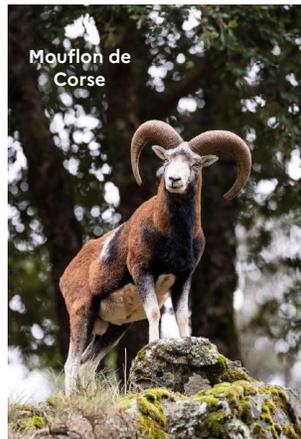
1 – La Corse : un hotspot de Biodiversité

AGIR POUR
RESTAURER
LA NATURE



BIODIVERSITÉ DES
ÉCOSYSTÈMES

- ✓ Paysages, géologie... microclimats : une formidable diversité de milieux et des habitats naturels terrestres et marins
- ✓ Littoral de plus de 1000 km (14% du littoral français) : une biodiversité marine exceptionnelle à l'échelle méditerranéenne
- ✓ 88,4 % des masses d'eau superficielles de Corse sont en bon ou très bon état écologique
- ✓ Réservoir de variétés floristique (2724 taxons dont 2238 indigènes) dont 5% endémiques
- ✓ Présence de formations naturelles patrimoniales: les anneaux de coralligène du Cap Corse, des formations récifales d'herbier de Posidonie



- ✓ 11 reptiles, dont 10 protégés
- ✓ 6 espèces de tortues marines et 8 espèces de mammifères marins fréquentent les eaux Méditerranéennes
 - ✓ - 2/3 des herbiers de Posidonie de la Méditerranée française sont situés en Corse
 - ✓ 3000 espèces végétales (5% endémiques et 126 espèces protégées en Corse)
 - ✓ 7 espèces d'amphibiens, tous protégés sauf 1
- ✓ Présence de faune rare et destination majeure de l'avifaune migratrice (192 espèces d'oiseaux recensées)



BIODIVERSITÉ DES
ESPÈCES

2. Espaces protégés en Corse

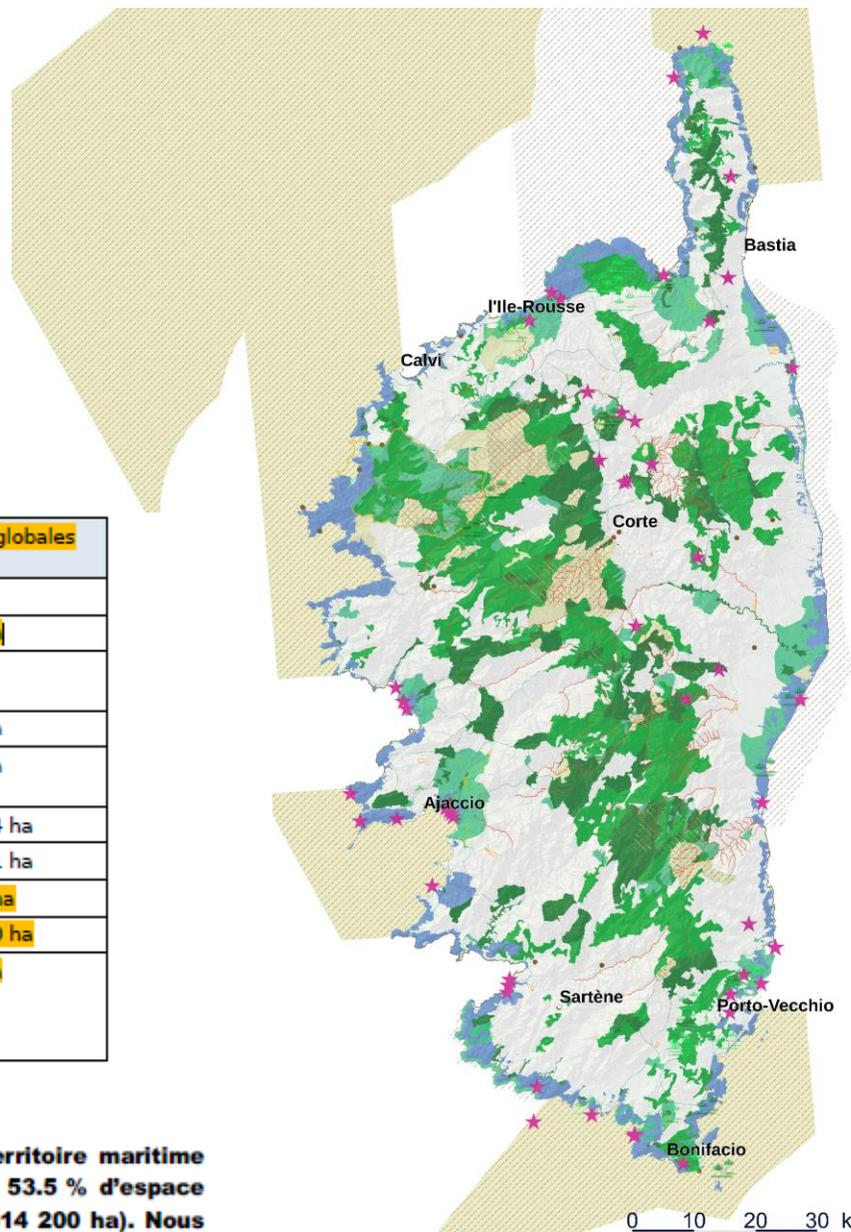
Différents outils de protection existants :

Réseau Natura 2000, réserves naturelles, ZNIEFF, Parc naturel régional de Corse...

		Type d'outil	Surfaces terrestres	Surfaces maritimes	Surfaces globales
Protection forte	Protection réglementaire	APPB*	883 ha	1 185 ha	2 068 ha
		RNC*	5 124 ha	81 427 ha	86 551 ha
		Réserves biologiques*	689 ha	0 ha	689 ha
	Maitrise foncière	Sites du CELRL*	18 519 ha	1 417 ha	19 936 ha
Protection contractuelle	Sites Natura 2000*	ZPS	52 023 ha	973 831 ha	1 025 854 ha
		ZSC	111 570 ha	1 154 471 ha	1 266 041 ha
	PNRC*	447 422 ha	346 ha	447 768 ha	
	PNM*	0 ha	2 356 630 ha	2 356 830 ha	
Protection au titre de conventions internationales	Sites de l'Unesco* Ramsar	8 321 ha	3 538 ha	11 859 ha	

* voir définition annexe 5 glossaire.

En 2021, 4.4 % du territoire terrestre corse (50 596 ha) et 6.4 % du territoire maritime corse (125 384 ha) sont sous protection forte en Corse, pour au total 53.5 % d'espace terrestre protégé (669 932 ha) et 69.7 % d'espace maritime protégé (4 614 200 ha). Nous



- Natura2000 - ZSC
- Natura2000 - ZPS
- ZNIEFF - typeI
- ZNIEFF - typeII
- APPB - arrêté protection biotope
- sites géologiques
- réserve naturelle
- MAB - réserve biosphère
- ERC - littoral
- stratégie aires protégées
- zones humides & mares
- trames vertes & bleues*
- réservoir biodiversité
- corridor biodiversité
- réservoir biologique



Le réseau Natura 2000

Réseau européen regroupant un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, qui abritent des **espèces sauvages rares ou fragiles**, animales ou végétales, et leurs habitats naturels.

Il vise à une **meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité** dans les activités humaines

Ce réseau est fondé sur la mise en application de deux directives européennes, la **Directive Habitats Faune Flore** (1992) et la **Directive Oiseaux** (2009)

Ce réseau recouvre 18% du territoire terrestre de l'Union Européenne (1 million de km²) et 6% de son territoire marin (150 000 km²) : au total : 27 308 sites

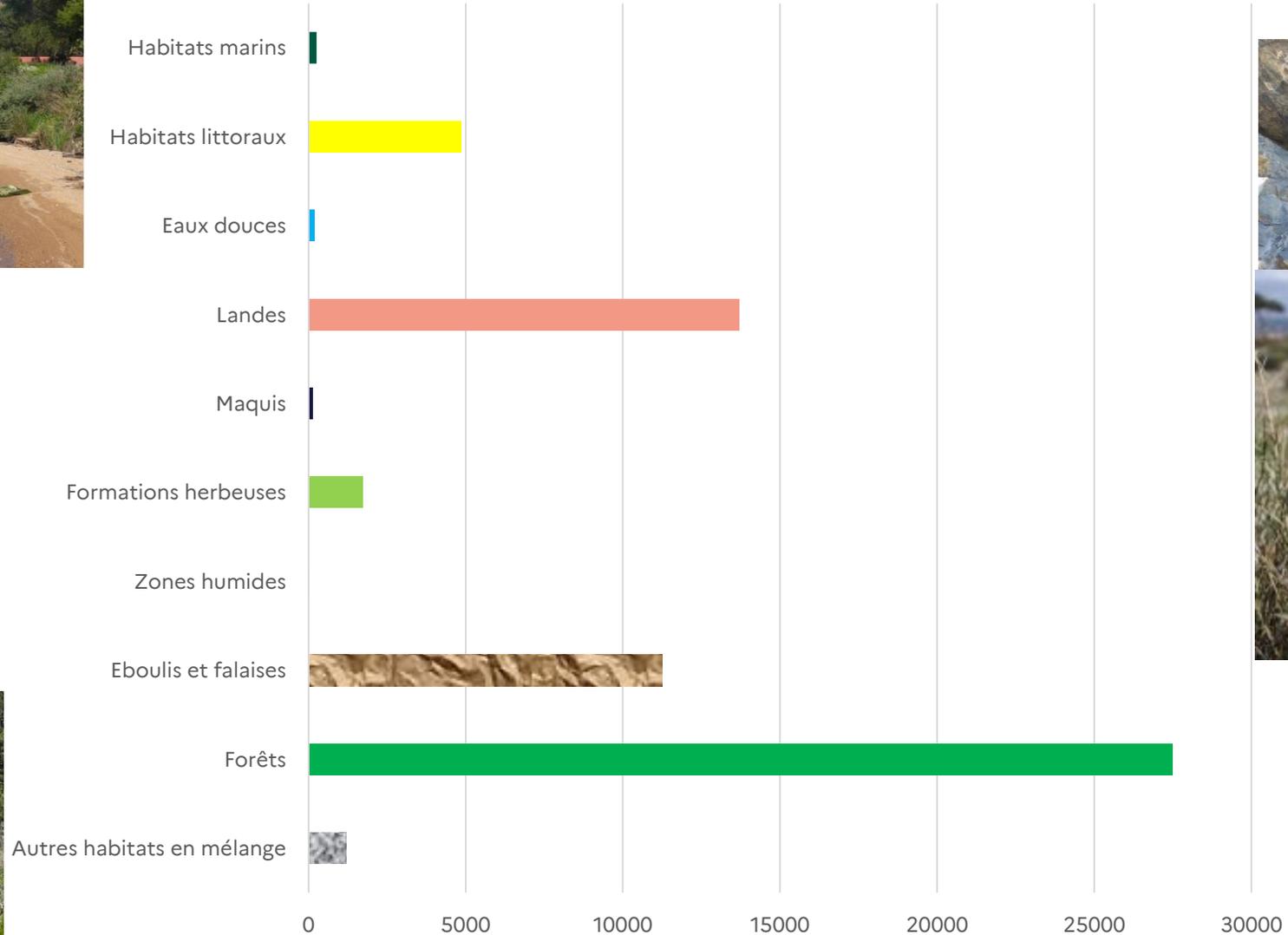
En Corse : 92 sites Natura 2000, représentant 16,5% du territoire terrestre

44 sites en Haute-Corse	69 sites au titre de la directive « Habitats » (ZSC)	71 sites terrestres
37 sites en Corse-du-Sud	23 sites au titre de la directive « Oiseaux » (ZPS)	17 sites mixtes majoritairement marins
11 sites interdépartementaux		4 sites 100% marins

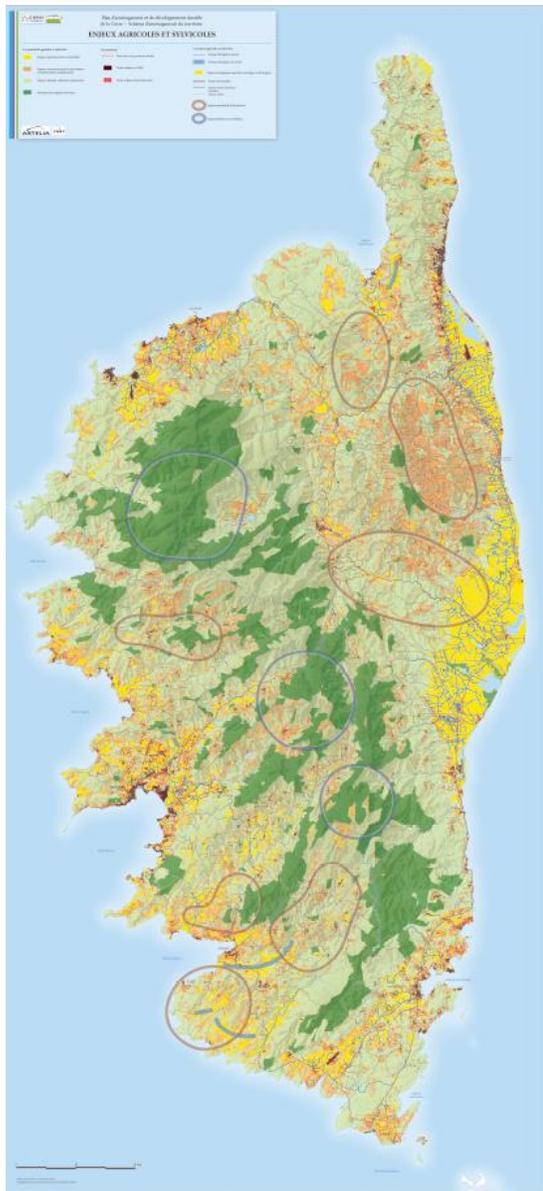
TYPE_SITE	100% marin	mixte (maj marin)	mixte (maj terre)	terrestre	Total surface
pSIC	652 998				652 998
ZPS	624 075	361 896	932	44 717	1 031 619
ZSC	92 821	533 439	197	98 440	724 897
Total surface	1 369 894	895 335	1 129	143 157	2 409 515

Répartition des grands types d'HIC en Zone N2000

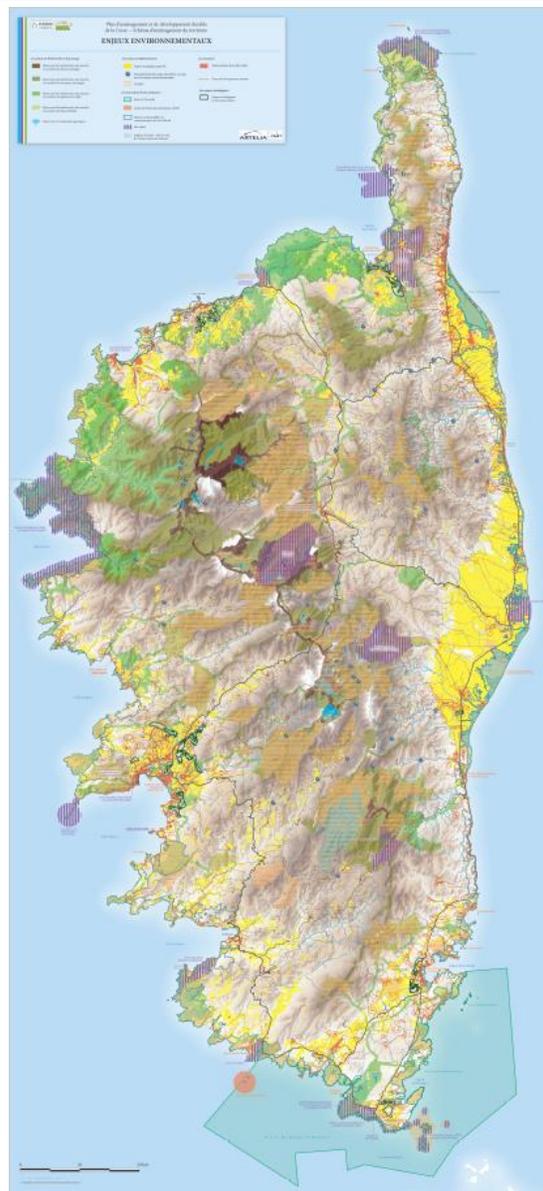
AGIR POUR
RESTAURER
LA NATURE



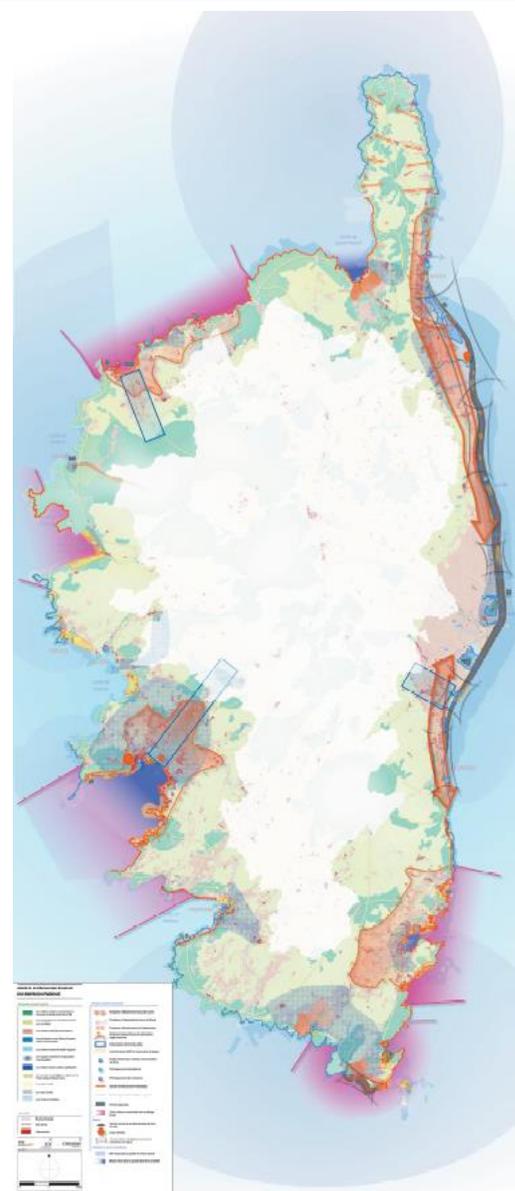
3. Enjeux et pressions sur la biodiversité en Corse



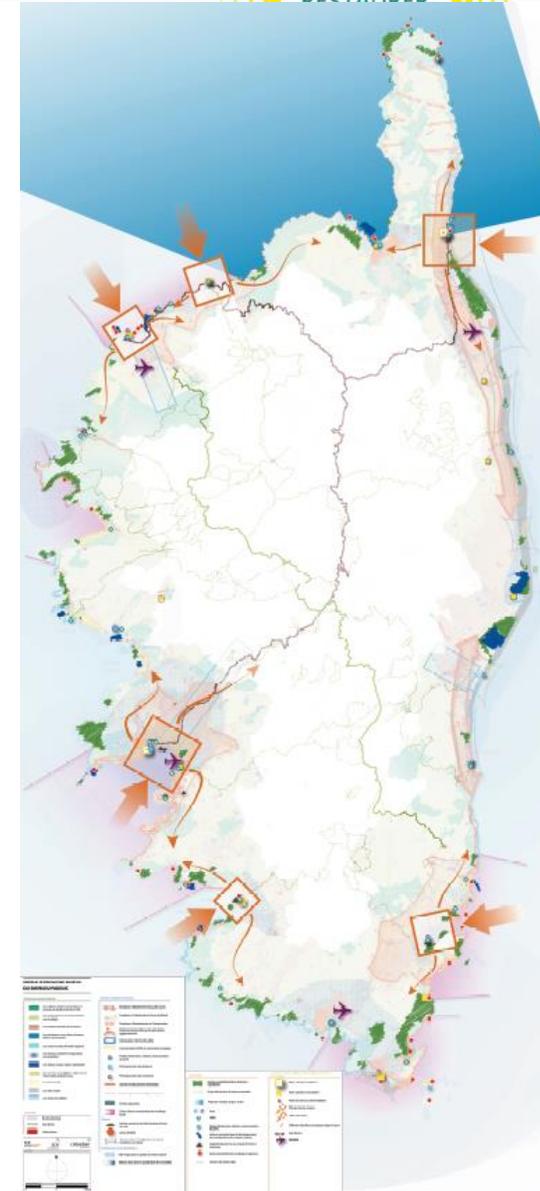
Enjeux agricoles et sylvicoles



Enjeux environnementaux



Menaces



Potentialités

3. Enjeux et pressions sur la biodiversité en Corse

Les causes de la destruction des habitats naturels



Artificialisation des sols



La destruction et la fragmentation des milieux



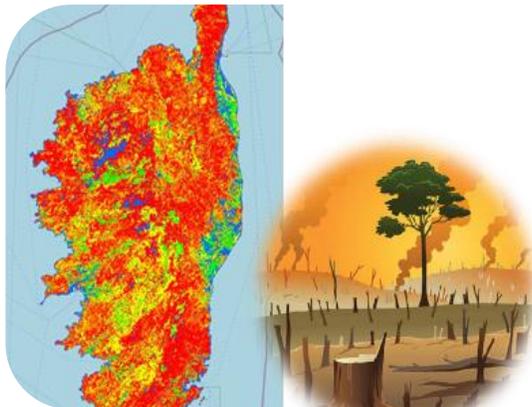
Urbanisation côtière



Evolution climatique (changement climatique)



Espèces exotiques envahissantes



Incendies



Surfréquentation touristique



Pollutions des sols et émissions de gaz à effet de serre

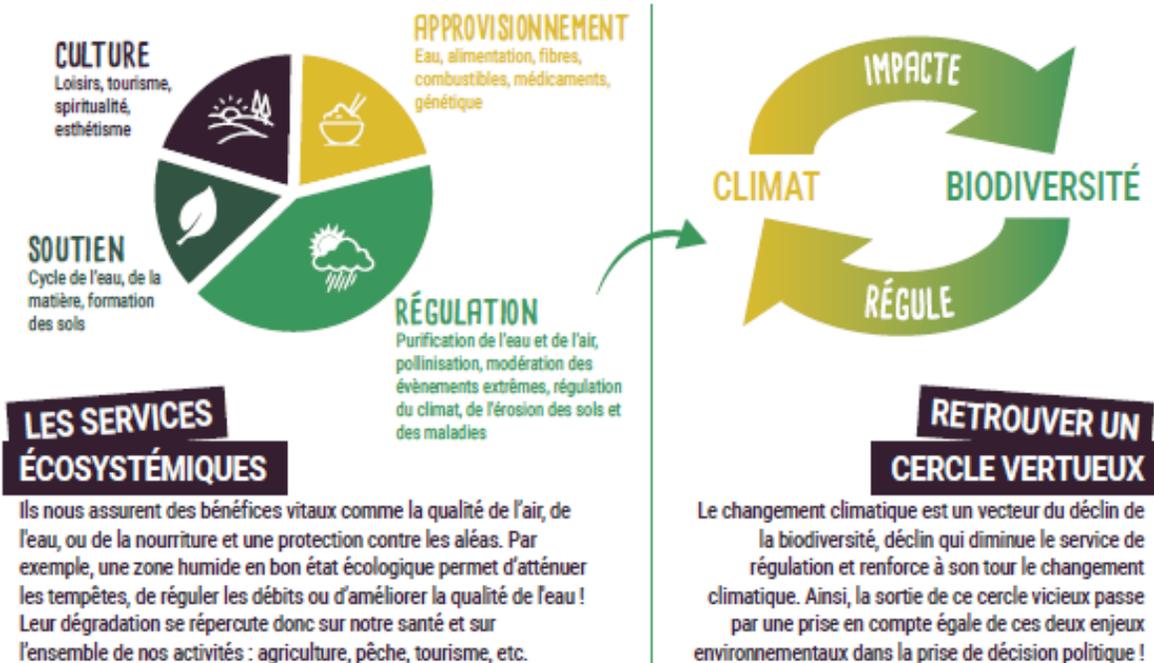


Surexploitation des ressources

➤ **Illustrations des services rendus par la biodiversité et des solutions de restauration écologique**

Pourquoi protéger la biodiversité ?

LES SERVICES RENDUS PAR LA BIODIVERSITÉ



La biodiversité est **utile** et **vitale** :

- Introduction aux services écosystémiques :

- régulation (eau, climat)
- Production/approvisionnement (alimentaire, ressources)
- culturels (loisirs, paysages, patrimoine)
- support (formation des sols, cycle des nutriments...)

Solutions de restauration écologique

La **restauration écologique** = rétablir des services écosystémiques, lutter contre le changement climatique et s'adapter.

- ✓ processus volontaire qui vise le **rétablissement d'un écosystème** qui a été dégradé, endommagé ou détruit
- ✓ ce n'est pas revenir à un état de nature antérieur, mais à un état de référence qui permet le bon fonctionnement de l'écosystème, et son maintien sur le long terme.

Les mesures de restauration de la nature

Agir pour restaurer la nature, cela peut être réduire ou lever les facteurs de pression sur les écosystèmes et/ou des actions de génie écologique pour aider les écosystèmes à se rétablir.

Quelques exemples de mesures de restauration de la nature :

- **Ajouter des espaces verts/arbres** dans les espaces publics
- **Renaturaliser** le lit des rivières, et les berges (planter de la végétation pour se prémunir du risque inondation)
- Mesures visant à **limiter l'introduction de pollutions en mer** (matière organique, intrants chimiques, plastiques)
- **Adapter des pratiques de gestion des forêts**, pour limiter par exemple, le tassement des sols et prévenir les risques d'incendie.
- **Restaurer** de petits éléments du paysage présents sur les terres agricoles qui sont importants pour la faune et la flore sauvages (il peut s'agir de haies, de murs de pierre, d'étangs, de petits bois, de bordures de champs...)
- **Réintroduire des couverts fleuris** en bordure de champs, dans les espaces urbains, en tant qu'habitat des insectes **pollinisateurs**

TRANSFORMEZ VOTRE JARDIN





Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030



L'ambition écologique : les projets présentés au titre du Fonds vert doivent permettre de **réduire les pressions sur la biodiversité et de la restaurer sur l'ensemble du territoire.**

68%

des habitats menacés
au niveau européen
sont présents en France
métropolitaine

Les projets concernés : le Fonds vert peut financer :

- des **subventions d'animation, d'ingénierie et d'études préalables** à la conception des projets ainsi que leur évaluation dans le temps
- des **subventions d'investissement** permettant la mise en œuvre des solutions identifiées

Les actions se déclinent en **4 volets** :

- mise en œuvre de la **stratégie nationale pour les aires protégées** : acquisitions foncières, études et concertation préalable à la création ou l'extension d'aires protégées et de zones de protection forte, investissements pour la mise en œuvre des plans de gestion des aires protégées
- **protection des espèces** : protection des insectes pollinisateurs, plans nationaux d'action pour la conservation et la restauration d'espèces menacées
- **réduction des pressions** : lutte contre les espèces exotiques envahissantes, dépollution (plastiques, macrodéchets et retrait des navires abandonnés)
- **restauration écologique** : continuités écologiques, mouillages écologiques pour la protection des fonds marins, préservation des sols forestiers, démarches paysagère

➔ **Non éligibles** : les opérations de simple mise en conformité à une obligation réglementaire



Biodiversité

Les porteurs de projet éligibles :

- collectivités territoriales, groupements
- EP locaux (SEM, SPM...)
- EP de l'Etat ou GIP
- associations ou fondations
- structures gestionnaires
- entreprises privées...

Les critères de hiérarchisation possibles :
en fonction des mesures (cf. détail dans le cahier d'accompagnement)

— [Accédez au cahier d'accompagnement dédié](#)



- Présentation des services rendus et solutions de restauration par le **CPIE A Rinascita**

Centre Corse - Pressions sur les milieux naturels et restauration

COURS D'EAU, LACS DE MONTAGNE ET ZONES HUMIDES

Restauration des ripisylves

Restauration des continuités écologiques



Centre Corse - Pressions sur les milieux naturels et restauration

COURS D'EAU, LACS DE MONTAGNE ET ZONES HUMIDES

Lutte contre les pollutions pour maintenir la qualité de l'eau : rejets, pompages, stations d'épuration, fréquentation estivales, réchauffement de l'eau, Espèces piscicoles introduites etc.



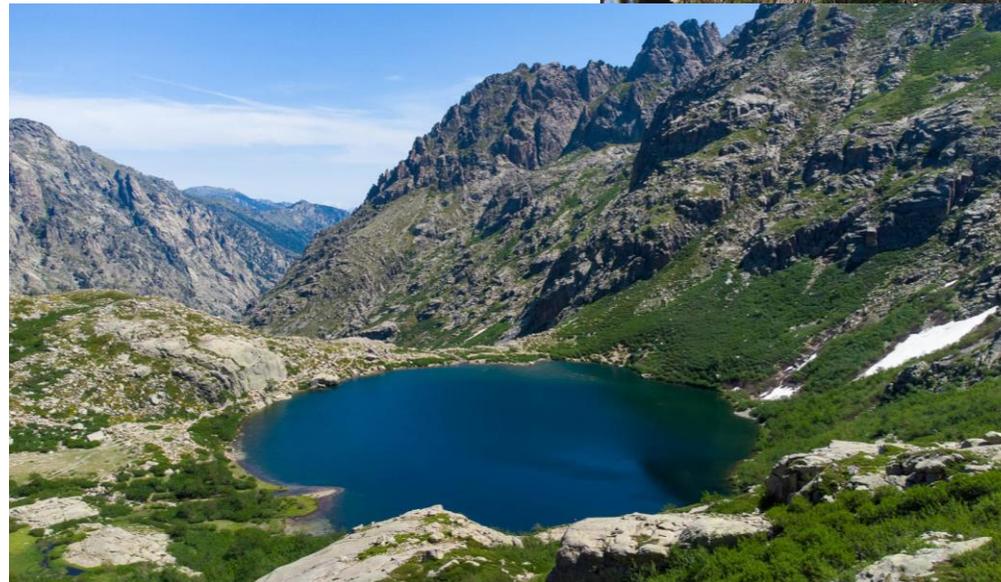
Centre Corse - Pressions sur les milieux naturels et restauration

COURS D'EAU, LACS DE MONTAGNE ET ZONES HUMIDES

Restauration de la tourbière de Moltifao (protection contre l'Asco, lutte EEE...)



Exemple d'EEE : éradication d'Ailante



Restauration des pozzines :
clôture pour limiter le piétinement

Centre Corse - Pressions sur les milieux naturels et restauration

MILIEUX AGROPASTORAUX

Déprise : disparition des milieux semi-ouverts et ouverts de montagne (landes, pelouses alpines, etc.) et des cortèges d'espèces associés
Risque incendie

Ouverture et entretiens des milieux
Réappropriation des jardins terrasses autour des villages



Centre Corse - Pressions sur les milieux naturels et restauration

MILIEUX DIVERS MONTAGNARD

Canalisation de la fréquentation
Interdiction de circulation aux engins motorisés

Ganivelles et clôtures

Règlementation des pratiques



Centre Corse - Pressions sur les milieux naturels et restauration

MILIEUX FORESTIERS

Restauration des forêts de pin Lariciu :

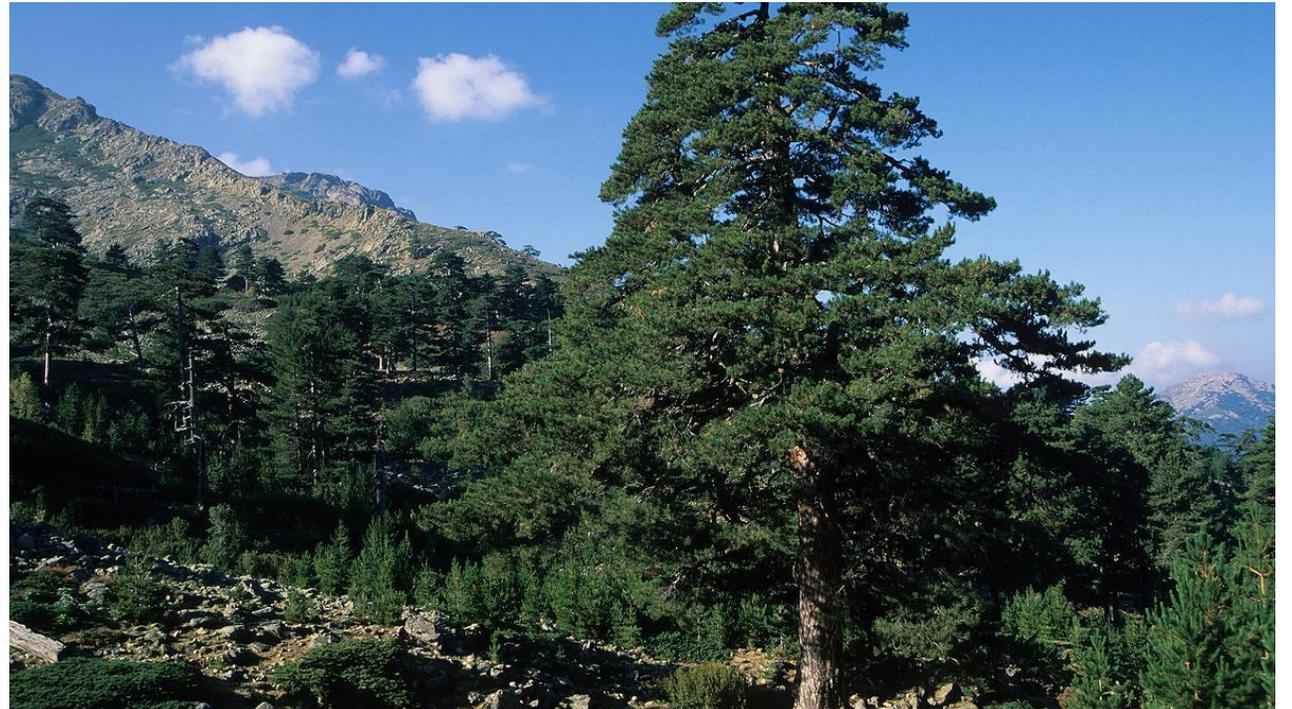
Plantation

Élimination des essences exotiques

Réouverture de clairière pour favoriser la régénération naturelles



Raisin d'Amérique





- Est-ce que la nature est importante selon vous ? Pour vous ? Pourquoi ?
- Diriez-vous que la nature près de chez vous est en bon ou en mauvais état ? Pourquoi ?
- Identifiez-vous des endroits à restaurer et pourquoi ? Si oui, lesquels ?
- Y a-t-il des endroits en particulier à restaurer près de chez vous ? Si oui, lesquels ?
- A titre personnel, quelles actions seriez-vous prêt à amener pour améliorer l'état de la nature près de chez vous, ou de la nature en général ?

ATELIERS PARTICIPATIFS

La restauration de la nature : où restaurer, comment, pourquoi – donnez votre avis ! (1h)

Discussion par groupes sur les enjeux - 15 minutes

Chaque participant pourra s'exprimer, sur la base des informations fournies par l'organisateur, sur ce qui est important à restaurer pour lui et pourquoi

- *pour quelle zone dans votre région, quel type d'écosystème souhaiteriez-vous agir en priorité, pourquoi ?*

Les participants voteront pour la zone/l'écosystème/sur laquelle travailler dans leur groupe.

Discussion par groupes sur les solutions - 20 minutes

Chaque participant pourra s'exprimer sur les mesures de restauration qu'il souhaiterait voir privilégiées pour restaurer cette zone/type d'écosystème et pourquoi

- *vous paraît-il plus important de réduire l'impact des activités humaines et/ou d'agir activement pour aider la nature à se reconstituer ? À votre avis, quelles sont les actions nécessaires à mener pour restaurer la nature dégradée ou abîmée près de chez vous ?*

Rapportage en plénière – 20 minutes

Le groupe vote pour 3 mesures phares. Rapportage en plénière par le groupe de l'enjeu choisi et des 3 mesures phares, en indiquant pourquoi. La DREAL prend note des restitutions des groupes pour mise en ligne sur le site de concertation.

Une synthèse des avis, questions de l'évènement

- Un compte-rendu sera déposé par la DREAL sur le site de la concertation.
- **Toutes les informations sur le site de la concertation** : <https://restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr/>
 - adresse mail de contact du Ministère : concertation.agir-pour-restaurer-la-nature@developpement-durable.gouv.fr
 - contact des garants de la Commission nationale du débat public : concertation.nature@garant-cndp.fr, ou sur le site de la concertation

Pour en savoir plus

- Dossier de maîtrise d'ouvrage et sa synthèse disponible sur le site de la concertation : <https://restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr/pages/la-demarche>
- Exemples d'actions de restauration : <https://biodiversite.gouv.fr/agir-pour-restaurer-la-nature>

Un bilan des contributions de la concertation

Suite à la concertation préalable (fin le 23 août), les garants établiront **un bilan des contributions et émettront des recommandations** auprès du Gouvernement pour le plan national « agir pour restaurer la nature ».

- **Fin 2025** : élaboration du plan
- **Printemps 2026** : le grand public pourra à nouveau contribuer **par voie électronique** en réagissant sur le plan rédigé au printemps 2026



**Merci pour votre
participation !**